



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 75123

Texte de la question

M. Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à harmoniser les dispositifs renforcés en vigueur dans les zones d'éducation prioritaires. Sans nier leurs histoires différentes, la sociologie variée des quartiers et tous les facteurs qui militent en faveur d'une certaine souplesse en la matière, la nécessité de critères communs en matière d'attribution de moyens comme d'évaluation des résultats semble s'imposer. Dans le même ordre d'idée, et même si, là aussi, on comprend facilement que, les enseignants des ZEP jouissant de statuts très variés, il soit impossible - et pas forcément souhaitable - d'unifier, de nombreux enseignants intervenant en ZEP pensent qu'il serait bénéfique, pour les personnels concernés comme pour le dispositif des ZEP tout entier, de définir des éléments communs et permanents formant le statut de celles et ceux qui ont la charge de coordonner l'action pédagogique en ZEP. Il lui demande les mesures qu'il peut envisager dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Gateaud](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75123

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1846